

CONCILIER RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET INTÉRÊT PATRIMONIAL

JACQUES BUJARD, OFFICE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHÉOLOGIE



Neuchâtel



Travers



Colombier



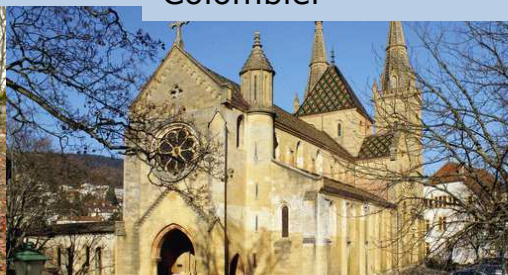
Gorgier



Valangin



Rochefort



Neuchâtel



La Chaux-de-Fonds



Bôle



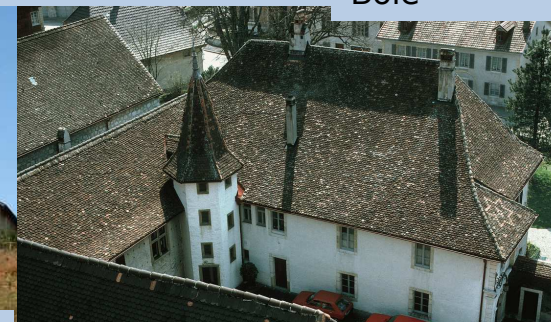
Fontaine-André



La Chaux-de-Fonds



Cressier



Môtiers

LES MONUMENTS D'ART ET D'HISTOIRE DE LA SUISSE

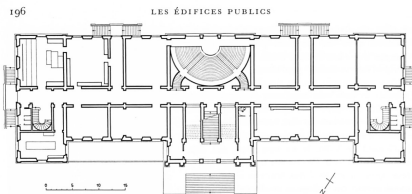


Fig. 200. Le collège latin. Plan du rez-de-chaussée. Echelle 1:600. Page 198.

Vue. F.-V. MONTZ, Vue du Gymnase, lithographie Weibel-Gonzalez. - NICOLET, Gymnase (Voyage d'un instituteur, 1838). - H. RAUMANN, Gymnase (Séjour au lac de Neuchâtel). - ANSOULT del., SUSEFELDER lith., Collège-bibliothèque de Neuchâtel. - F. SCHUD del., J. HÜRLIMANN sc., Port de Neuchâtel.

Plans. Elevations, coupes, plans, détails (fig. 199) signés par l'architecte FÄDLICHER. ATPN.
Situation. Le collège, parallèle au quai Ostervald, mais séparé de lui par une esplanade encadrée d'arbres, s'élève sur l'emplacement de l'ancien port. Déjà diminué, ce Bassin fut clôturé et comblé en 1827, fournissant la surface nécessaire à l'implantation du nouveau collège. La hauteur des eaux et le terrain de remplissage obligèrent les constructeurs à créer de solides fondations. Pilotis en sapin et blocage en pierres dures ne furent pas posés sans difficultés.
 La place au midi, dite du Boulingrin, souvent transformée, a reçu une fontaine à fût crénelé en 1850, une colonne pour observations météorologiques (1854), puis le

1 ATPN, P., 22 mai 1827, Mix., 1828.

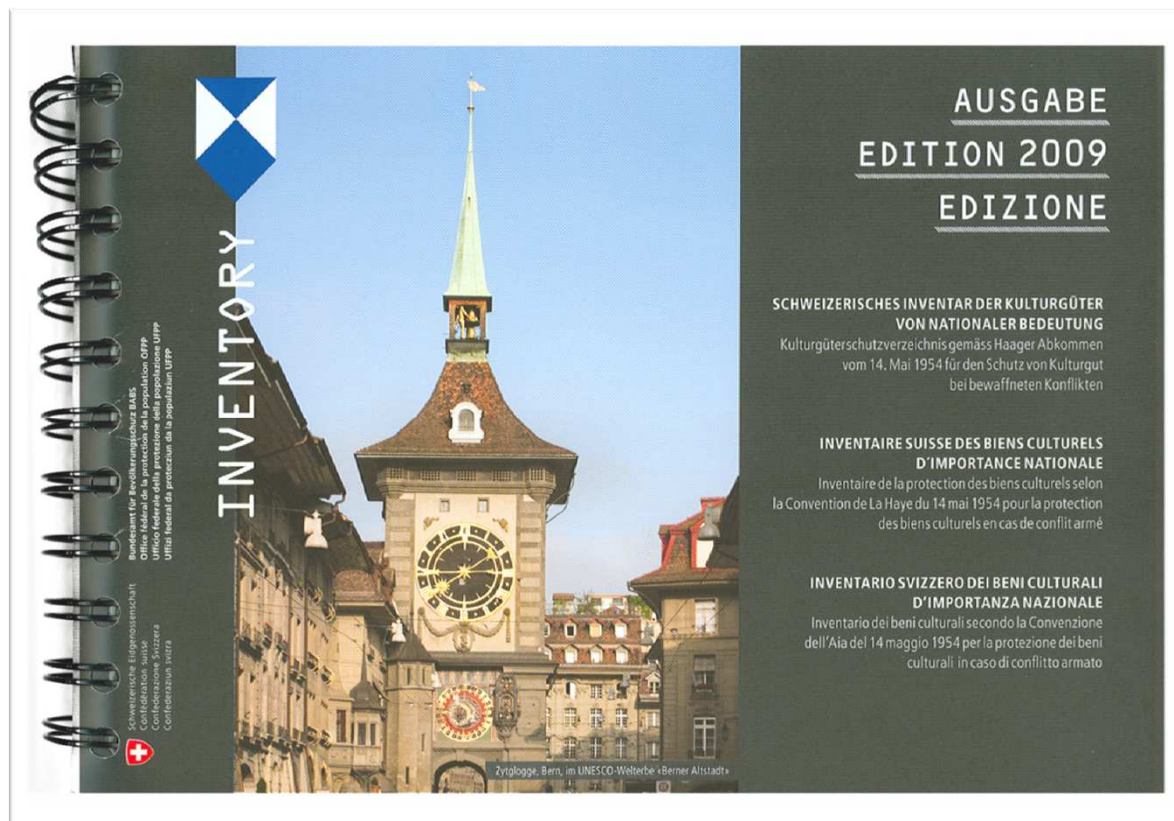
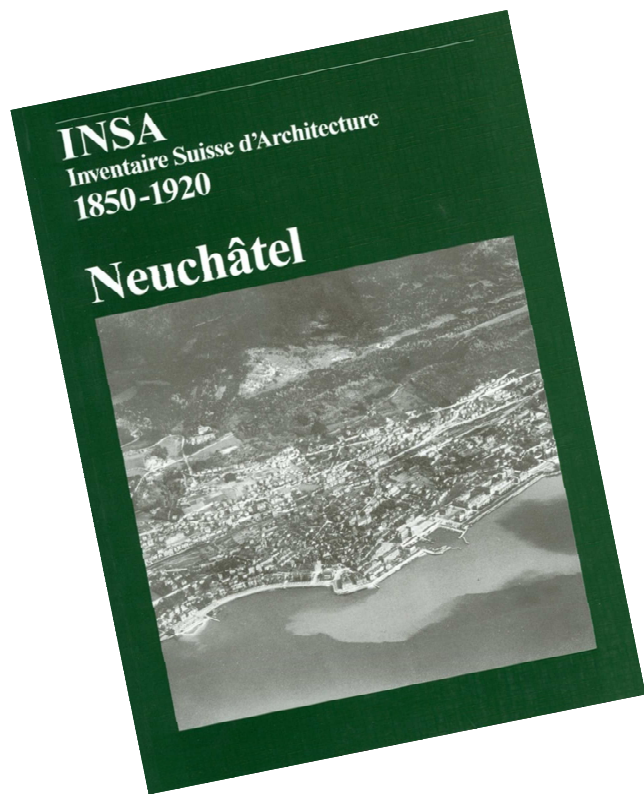


Fig. 201. Le collège latin. La façade sud. Page 198.

LES MAISONS RURALES DU CANTON DE NEUCHÂTEL









EDITÉ PAR LES EDITIONS G D'ENCRE ET LA SOCIÉTÉ SUISSE DES TRADITIONS POPULAIRES



Sites construits d'importance nationale
République et canton de Neuchâtel

Volume sites A-C

ISOS


Inventaire des sites construits
à protéger en Suisse

La CHAUX-DE-FONDS / Le Locle, urbanisme horloger

[Description](#)
[Cartes](#)
[Documents](#)
[Galerie](#)
[Indicateurs](#)

Breve description
Dans les montagnes du Jura suisse, sur des terrains peu propices à l'agriculture, les villes voisines de La Chaux-de-Fonds et Le Locle illustrent un développement urbain original qui reflète les besoins d'organisation rationnelle de la production horlogère. Planifiées au début du XIXème siècle, après trois grands incendies, les villes sont entièrement destinées à cette production. Leurs tracés selon un schéma ouvert et en bandes parallèles, imbriquant l'habitat et les ateliers, correspondent aux besoins de la culture professionnelle horlogère qui remonte au XVIIème siècle mais se maintient encore aujourd'hui. Le site constitue un remarquable exemple de villes ordonnées par une activité mono-industrielle, bien conservées et toujours en activité. La planification urbaine des deux villes s'est adaptée au passage d'une production artisanale avec travail à domicile à une production manufacturière plus intégrée, avec les usines de la fin du XIXème et d'XXème siècle. Quand il analyse la division du travail dans Le Capital, Karl Marx prend comme exemple l'industrie horloger du Jura suisse et invente à propos de La Chaux-de-Fonds le terme de « ville-manufacture ».

Autres langues :
[Anglais](#) [Français](#) [Arabe](#) [Chinois](#) [Russe](#) [Espagnol](#)



La Chaux-de-Fonds / Le Locle, urbanisme horloger © Office fédéral de la Culture / UNESCO [Plus d'images...](#)

Valeur universelle exceptionnelle

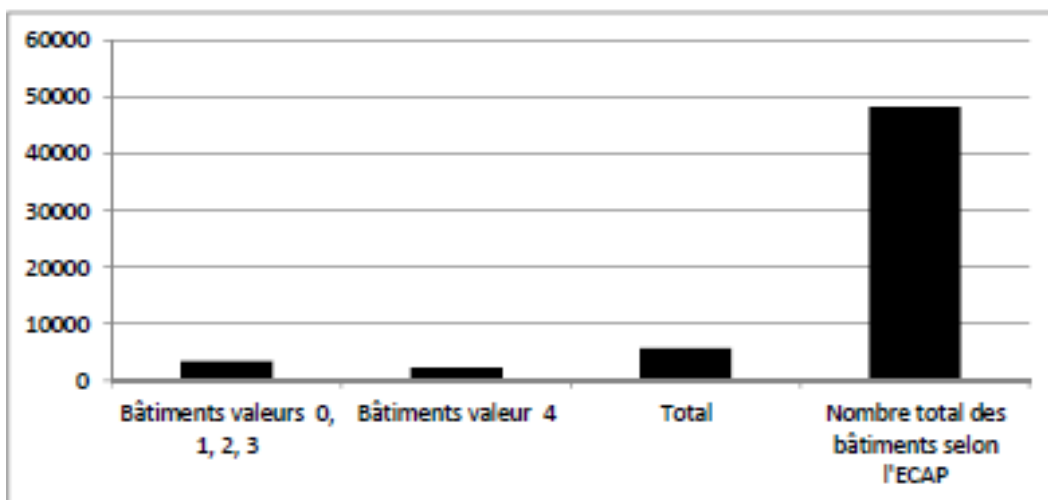
Breve synthèse
L'ensemble urbain horloger de La Chaux-de-Fonds et du Locle a une valeur universelle exceptionnelle étant donné que ces deux « villes-manufactures » jumelles apportent un exemple exceptionnel d'ensembles urbains organiques entièrement dédiés à une mono-industrie. Elles ont été construites par et pour l'horlogerie. Elles sont le produit d'une symbiose intime entre les besoins sociotechniques et les réponses apportées par les choix de l'urbanisme. L'horlogerie a façonné une typologie architecturale remarquable du bâti. Les immeubles d'habitation conçus pour le travail à domicile voisinent avec les maisons patronales, les ateliers et les usines plus récentes, au sein d'un tissu urbain homogène, rationnel et ouvert sur l'extérieur. Les deux villes témoignent de la poursuite ininterrompue exceptionnelle d'une tradition horlogère vivante et mondiale réputée, ayant su faire face aux crises sociotechniques et économiques du monde contemporain.

Critère (iv) : La Chaux-de-Fonds et le Locle forment un exemple exceptionnel d'ensemble urbain et architectural, entièrement dédié à la production horlogère depuis le XVIIIe siècle jusqu'à aujourd'hui. Les lieux de fabrication horlogère et les lieux de vie cohabitent intimement. La planification raisonnée, pragmatique et ouverte de l'espace urbain a favorisé le développement durable de sa mono-industrie, à l'instar d'une « ville-manufacture ».

Intégrité et authenticité
L'intégrité de la vocation horlogère des deux villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle est complète, depuis plus de deux siècles, et elle est encore en activité. Elle est concrétisée par la permanence des plans viaires ordonnés et cumulatifs des deux villes, établis durant la première moitié du XIXe siècle, ainsi que par la continuité des motifs architectoniques de base du bâti, décliné suivant une typologie comprehensive, de la fin du XVIIIe siècle jusqu'à aujourd'hui. L'étude typologique et environnementale des constructions d'après 1930 fait ressortir quelques ruptures importantes (immeubles hauts) mais surtout des continuités fonctionnelles et architecturales (usines des années 1960, cités ouvrières) avec le bâti antérieur. Les indices chiffrés basés sur des données précises afin d'évaluer l'intégrité et l'authenticité d'un ensemble urbain sont utiles.

Mesures de gestion et de protection
Le processus quotidien de gestion est assuré par les communes et leurs services d'urbanisme et du patrimoine. Le Comité directeur du dossier de proposition d'inscription s'est transformé en Comité permanent de coordination des sites en mars 2008. Il doit désigner un « gestionnaire de site » et mettre en place différents groupes de travail. Il est accompagné d'un Groupe pluridisciplinaire à vocation de conseil scientifique et professionnel. L'efficacité de la gestion urbaine déjà en place

Recensement architectural du canton de Neuchâtel		
Bâtiments	nombre	% bâtiments du canton
Bâtiments valeurs 0, 1, 2, 3	3382	7.02%
Bâtiments valeur 4	2201	4.57%
Total	5583	11.58%
Nombre total des bâtiments selon l'ECAP	48194	100%



OPAN 11.11.2014

882 objets mis sous protection par arrêtés du Conseil d'Etat

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CULTURE

LES PLANCHETTES		FICHE 061-6422-00044		
ANCIEN NUMERO D'INVENTAIRE				
ADRESSE	La Galandrure			
LIEU-DIT	La Sagne Pendante			
COORDONNEES	548863 216463			
No PARC. CAD.	582			
No CANT. DU BAT.				
ZONE	Hors zone à bâtir			
ID THEMES THESAURUS ARCHITECTURE HABITAT, maison paysanne				
FICHE(S) EN RAPPORT AVEC CELLE-CI				
RESUME Belle maison paysanne à pignon frontal implantée dans la pente douce du versant nord. Ce bâtiment ne paraît pas avoir été affectée par une transformation lourde. Il possède toutes les caractéristiques d'une maison paysanne ancienne: faible pente des pans de la toiture, encadrements de baies chanfreinés, congés en doucine; d'autres baies attestent de transformations au fil des siècles, comme par exemple, la porte de grange en façade sud-est pouvant dater de la première moitié du 19e siècle (bb, 21-01-2005).		© SPMS Date de l'image: 2003-06-17		
MESURES CANTONALES (mise sous protection et mise à l'inventaire) MISE SOUS PROTECTION, DATE PARTIE (S) CONCERNEE(S)		MISE A L'INVENTAIRE, DATE		
RECENSEMENT ARCHITECTURAL DU CANTON DE NEUCHÂTEL				
DATE	TYPE	RECENSEURS	VALEUR	DATE EVALUATION
2003-06-17	RURAL	N. Froidevaux + B. Boschung	3	2005-03-16

Isolations périphériques



Dombresson
Chemin du Ruz Chasseran 15, non
évalué (ZHMD)

Directive pour la pose d'isolation périphérique de façade, 20.05.2009

La pose d'isolations périphériques est en principe interdite sur:
Les bâtiments mis sous protection ou à l'inventaire ou figurant au recensement architectural du canton de Neuchâtel (RACN), situé en zone d'ancienne localité, en zone d'habitation dispersée ou en zone agricole, qui ont reçu la note comprise entre 0 et 3.

Les bâtiments de valeur 4 et les autres bâtiments inscrits de manière marquante dans un contexte ou un site reconnu d'une valeur patrimoniale particulièrement importante par les inventaires internationaux, fédéraux, cantonaux ou communaux (Périmètre d'inscription Unesco de La Chaux-de-Fonds et du Locle, Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse, Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale) et dont la transformation péjorait notablement la valeur.





La Sagne
Miéville 113, valeur 4 (ZAL)



Cormondèche
Grand-Rue 56, valeur 1 (ZAL)
Bâtiment classé



Panneaux solaires



Marin-Epagnier
Cité-Martini 7, valeur 1 (ZAL)
Bâtiment classé



La Brévine
Le Brasel valeur 3 (HZ)
Bâtiment classé



Boudry
Le Château, valeur 0 (ZAL)
Bâtiment classé



Neuchâtel
Rue de Fontaine-André 7-9, valeur 6
Rue de Fontaine-André 14, valeur 7



La Chaux-de-Fonds



Boveresse

« Le patrimoine est une richesse fossile gérable et exploitable comme le pétrole »

Jacques Duhamel, ministre français de la Culture, 1978